

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 14 (1984)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Votre argent : questions réponses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**votre  
argent**

**questions  
réponses**

**Du Service romand d'information  
du Crédit Suisse**

**Ce que coûtent les sous?**

*G. O., Sion: Quel rapport y a-t-il entre la valeur des pièces et leur coût réel?*

La seule pièce qui coûte plus cher à fabriquer que sa valeur « nominale » est celle de 1 centime dont la frappe revient à près de 3 centimes l'unité. Mais pour les autres monnaies, la Confédération réalise des bénéfices nets grâce à la différence entre la valeur « nominale » et le prix de revient, ce qu'illustre le petit tableau ci-dessous:

Valeur de la pièce	Coût
1 centime	2,9 ct.
5 centimes	2,4 ct.
10 centimes	4,5 ct.
20 centimes	5,9 ct.
50 centimes	3,6 ct.
1 franc	5,7 ct.
2 francs	12,8 ct.
5 francs	18,8 ct.

Si l'on sait que les étrangers quittent souvent notre pays en emportant « en souvenir » quelques pièces, c'est chaque fois un bénéfice pour la Confédération, par exemple de Fr. 4.80 pour les « thunes ». Or, il paraît que c'est par millions que des pièces sont ainsi « ex-

portées » et ne reviennent jamais en Suisse.

A ce propos, rappelons que, jusqu'en 1848, chaque canton avait ses propres monnaies — septante-sept pièces différentes avaient cours légal en Suisse!

La Constitution fédérale de 1848 a donné à la Confédération le monopole de la frappe. Les premières pièces furent fondues à Paris, à Strasbourg, puis à Berne. Depuis 1906, les monnaies sont frappées à l'Hôtel de la Régie fédérale des monnaies au Kirchenfeld, Berne. Trente personnes travaillent à « l'Hôtel », dont vingt-quatre sont directement affectées à la production qui peut atteindre un million de pièces par jour.

**Payer  
pour changer de l'argent?**

*G. A., Savigny: Je suis allée l'autre jour à Lausanne pour tenir un « banc » sur la Riponne. A la fin du marché, je suis allée dans une banque pour échanger contre des billets toute la monnaie provenant de la vente de mes légumes. On m'a demandé 60 ct. pour cette opération. Est-ce juste?*

La loi fédérale sur la monnaie précise que la Banque nationale est seule tenue d'échanger sans frais toute la monnaie qu'on lui présente contre des billets. Pour les banques, cette obligation d'échange est limitée à 100 pièces de monnaie.

La banque, confrontée à une « montagne » de piécettes et écus, doit mettre en route sa machine à compter la monnaie, ce qui justifie une modeste taxe qui ne couvre de loin pas les frais de l'opération. Cette taxe n'est pas requise de clients qui ont leurs comptes auprès de la banque.

# Courrier des lecteurs

**Le secret bancaire**

*De M. P. G., Le Locle*

Dans une démocratie le peuple décide, et pour ce malheureux secret bancaire, il en a décidé autrement que ce que beaucoup espéraient... Je suis à la retraite depuis plus de 25 ans, et j'ai vécu exclusivement de mon travail. Je n'ai jamais rien attendu des autres et je n'ai pas été épargné par les mobilisations des deux guerres. Mais je n'ai pas passé mon temps à jalouser le bien d'autrui. J'ai joui de tout ce que je possédais et de tout ce que je possède encore: la joie de vivre.

On crée son bonheur soi-même.

Soyez optimiste et regardez la nature. Vous y trouverez réconfort et satisfaction!

Bien respectueusement...

**Offrez vos timbres...**

*De M. J. L., Le Locle*

Du fond du cœur je vous remercie d'avoir mis gratuitement ma petite annonce de demande de timbres poste. Nombreux sont vos lectrices et lecteurs à avoir répondu avec beaucoup de gentillesse à mon appel.

Actuellement je ne travaille toujours pas, et j'attends une convocation pour passer un contrôle auprès de l'assurance invalidité.

Par ce message, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont si aimablement envoyé des timbres poste de tous pays. Recevez, cher Monsieur, etc...

*Réd. — Nous encourageons nos lecteurs à penser à cet invalide, suite d'accident. Voici son adresse: M. Jacques Leuba, Jet-d'Eau 4, 2114 Fleurier.*

— Alors, tu as rénové?  
(Dessin de Mandzel-Cosmopress)

